



Le Tampon, le 21 mars 2016

**Le Président du Tampon Tennis de Table**

Marc DUBOURDIEU

A

**Mesdames et Messieurs les adhérents  
du Tampon Tennis de Table**

**Association**

**Tampon Tennis de Table**



Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU  
Président

Téléphone  
02 62 57 61 58

Courriel  
tampontt@travelmad.fr

Adresse  
25 rue Benjamin Hoareau  
97430 LE TAMPON

Site Internet  
tampon-tennis-de-table.re

Salle spécialisée  
Gymnase William Hoarau  
35 rue Charles Baudelaire  
97430 LE TAMPON



Fédération Française  
de Tennis de Table



Ligue Réunionnaise  
de Tennis de Table

## CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU TAMPON TENNIS DE TABLE - 2016

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à l'Assemblée Générale Elective (A.G.E.) du Tampon Tennis de Table qui aura lieu le :

**DATE** : Samedi 19 janvier 2016

**LIEU** : salle de réunion, complexe sportif du 10<sup>ème</sup> Km, 97430 LE TAMPON

**HORAIRE** : 17 H 00

**ORDRES DU JOUR** :

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2015
- Compte-rendu financier de l'exercice 2015
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2016
- Election du nouveau Conseil d'Administration pour la mandature 2016 / 2020
- Election du nouveau Bureau pour la mandature 2016 / 2020
- Questions diverses (\*)

*(\*) seuls les points à l'ordre du jour étant débattus, vous êtes prié(e) de transmettre votre (vos) questions par mél. ou courrier postal au président.*

Un petit pot de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants.

Marc DUBOURDIEU

Vous trouverez ci-dessous la Candidature au Conseil d'Administration du club et une procuration pour le vote à l'A.G.E. (cas d'empêchement par exemple).

Pour mémoire nos statuts / règlement intérieur prévoient que :

**Article 11 / Article 8**

Conseil d'Administration - Assemblée générale ordinaire élective  
Conformément à **l'article 11 des statuts** de l'association, l'assemblée générale ordinaire élective se réunit une (1) fois tous les quatre (4) ans sur convocation du président.  
Tous les membres (honneur, bienfaiteur, actif) sont autorisés à participer. Seuls les membres actifs sont autorisés à voter.  
L'adhérent **de moins de 16 ans** sera représenté par son responsable légal. Le vote peut, à la demande d'un adhérent actif, s'effectuer par bulletin secret. Il est alors déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance.  
Chaque membre dispose d'une voix. Le représentant légal d'un ou plusieurs mineurs de moins de 16 ans dispose d'autant de voix que d'enfants, dans la limite de 3 voix.  
Le vote par procuration est autorisé, à condition qu'un écrit signé confirme la volonté d'un membre ou d'un parent d'un adhérent mineur, d'être représenté par une personne nommément désignée. Cette personne ne peut-être extérieure à l'association.

2/2



CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ et actuellement adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, désire postuler au Conseil d'Administration de l'Association.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :



PROCURATION A L'A.G.E. 2016 DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ et adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, ou représentant(e) légal(e) de :

\_\_\_\_\_, donne procuration à

\_\_\_\_\_ pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire 2016 du Tampon Tennis de Table.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :